

AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux - CONCEPTEUR Débutant

Depuis le 1er Janvier 2018, la formation AIPR est devenue obligatoire, au moins une personne dans une équipe d'un chantier doit donc obtenir une AIPR.

Objectifs

A l'issue de la formation, les personnes doivent :

Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun.

Prescrire les mesures de prévention correspondantes aux risques liés aux réseaux de l'élaboration du projet à la fin de l'exécution des travaux

Engager les procédures adaptées à la spécificité d'un projet.

Appliquer les procédures de prévention en amont et en cours de chantier

Vérifier avec l'exécutant des travaux, la prise en compte des consignes lors du démarrage du chantier

Analyser la situation et appliquer la procédure correspondante en cas d'anomalie ou de dommage

Public Visé

Salarié assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet :

- conducteur de travaux

- chargé d'études

- personnel de bureau, de maîtrise d'oeuvre et d'assistance à maître d'ouvrage

- personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux

Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur »

Pré Requis

Compréhension orale et écrite du français.

Savoir utiliser un ordinateur ou une tablette et naviguer sur internet.

Expérience professionnelle requise.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

D'appliquer la réglementation DT-DICT ainsi que le guide technique de sécurisation des chantiers.

D'identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun

De réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions de sécurité.

De comprendre les conséquences d'un dommage.

De réagir en cas d'incident et/ou accident.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

D'appliquer la réglementation DT-DICT ainsi que le guide technique de sécurisation des chantiers.

D'identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun

De réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions de sécurité.

De comprendre les conséquences d'un dommage.

De réagir en cas d'incident et/ou accident.

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés et discussions étayés de textes illustrés par diaporamas et films.

Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Contrôle des connaissances théoriques sur la plateforme du

Parcours pédagogique

Contexte réglementaire :

- Contexte et enjeux de la réglementation.
- Droit, obligations et responsabilité de chacun.
- Les intervenants des réseaux et leur rôle.
- L'AIPR.
- Les types de réseaux et leurs caractéristiques.
- Les classes de précision.
- Les procédures mises en place (DT, DICT, ATU...)
- Les investigations complémentaires IC.

Projet de travaux à proximité de réseaux :

- Les étapes d'un projet.
- Phase d'étude.
- Phase de préparation.
- Phase de travaux.
- Phase d'après travaux.
- Les méthodes de repérages des réseaux.
- Les techniques et matériels de travaux.
- Le guide technique des travaux à proximité des réseaux

Les procédures particulières :

- DT-DICT Conjointe.
- Travaux Urgents.

Les dommages :

HP Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82010117601

HP Formation

- Que faire en cas d'endommagement.

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation certificative au moyen d'un QCM de 40 questions réalisé via le site du gouvernement.

Modalités d'Accessibilité

Pour tout renseignement merci de nous contacter.

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 1 à 12 Personnes

HP Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82010117601

HP Formation

Europe Parc - Z.A les 2 B 380 Chemin de Derontet
01360 BELIGNEUX
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

18 rue Newton
38550 SAINT Maurice l'Exil
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

330 Rue Hilaire
26 700 PIERRELATTE
Tél. +33(0)4.72.25.45.45 - administratif@hp-formation.fr

N° SIRET : 501 530 380 000 28 - N° TVA : FR 96501530380 - Code APE : 8559A - N° Déclaration d'Activité : 82010117601